

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix sept, le vingt six juin**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Muriel THIERARD, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOCQ, Mme Raymonde ESPINET.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour. Accord Unanime.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-039 : Voirie 2017: Choix de l'Entreprise**

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant la voirie 2017:

- L'entreprise Colas
- L'entreprise Eurovia

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, choisit l'entreprise la moins disante, à savoir Eurovia.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-040 : Réfection du réservoir du Bourg Bas: Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réfection du Château d'eau du Bourg- Bas:

- Devis de l'entreprise Terracol: 51 960,00 €
- Devis de l'entreprise Corvisier: 47 542,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Corvisier pour mener ces travaux.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-041 : Demande de subvention réservoir du Bourg Bas**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de procéder à des travaux important sur le château d'eau du Bourg- Bas.

Il fait le descriptif et indique le coût estimatif des travaux:

- Réfection du Château d'eau 39 678 € H.T

Il propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental, à hauteur de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- La réfection du château d'eau du Bourg- Bas
- Sollicite une aide du Conseil Départemental à hauteur de 40 %
- Envisage le financement nécessaire à la réfection de château d'eau de la manière suivante:

◆ Subvention départementale : (40 %)	15 847,33 €
◆ Fonds propres :	23 771,00 €
◆ T.VA :	7 923,67 €
◆ Coût T.T.C :	47 542,00 €

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-042 : Modification du tableau des emplois: création d'un poste d'adjoint technique**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/12/2016

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services de:

- **créer** un emploi d'Adjoint Technique, à temps complet à raison de **10 heures à compter du 01/10/2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26 juin 2017 :

***Filière : technique***

Cadre d'emploi: adjoint technique

Grade : adjoint technique	ancien effectif	<b>7</b>
	nouvel effectif	<b>8</b>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Prise en charge des réparations suite à accident d'un usager**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'usager qui avait eu un accident sur la voie communale, ne souhaite pas faire réparer son véhicule.

Il n'est donc plus nécessaire de délibérer.

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-043 : Fixation prix de vente d'un terrain**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes d'acquisition de terrains sur la commune.

La première demande concerne monsieur Gauthier Aussoleil qui souhaite acquérir un terrain d'environ 2 000m<sup>2</sup> à hauteur de 12€ le m<sup>2</sup>, sur la parcelle BI 54.

Madame Dautriche quant à elle, souhaite acquérir un terrain d'environ 2 400m<sup>2</sup> à hauteur de 10€ le m<sup>2</sup>, sur la parcelle BI 54.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette parcelle est située en zone constructible du Plan Local d'Urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Acceptent la vente d'un terrain situé sur la parcelle BI 54, d'environ 2 000m<sup>2</sup> à hauteur de 12€ le m<sup>2</sup> pour monsieur Gauthier Aussoleil.
- Acceptent la vente d'un terrain situé sur la parcelle BI 54, d'environ 2 400m<sup>2</sup> à hauteur de 10€ le m<sup>2</sup> pour madame Dautriche
- Donne tout pouvoir et signature à M. le Maire, afin de mener à bien ces projets.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-044 : Décisions modificatives budgétaire: budget commune**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants.

Il convient donc de modifier l'inscription comme suit:

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
OP : OPERATIONS FINANCIERES Emprunts en euros	1641	170 000,00		
		170 000,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID Emprunts en euros			1641	170 000,00
				170 000,00
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>170 000,00</b>		<b>170 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci- dessus.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-045 : Décision modificative budgétaire: remboursement caution**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants.

Il convient donc de modifier l'inscription comme suit:

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				302,00
Dépôts et cautionnements reçus			165	302,00
<b>OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID</b>		302,00		
Autres constructions	2138	302,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>302,00</b>		<b>302,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci- dessus.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-046 : Décision modificative budgétaire: budget eau- assainissement**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2017 sont insuffisants.

Il convient donc de modifier l'inscription comme suit:

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>PG : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON I</b>		3 100,00		
Autres	21758	3 100,00		
<b>PG : ASSMENT VILLAGE DE VERGNE</b>				3 100,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315	3 100,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>3 100,00</b>		<b>3 100,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci- dessus.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-047 : Remboursement des emprunts**

Monsieur le Maire propose de rembourser l'emprunt contracté il y a plusieurs années, d'un montant de 170 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'emprunt.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-048 : Aliénation d'une partie de la VC n°16: Conclusion du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 13 avril 2017, décidant la mise à l'enquête d'un dossier de déclassement d'une partie de la voie communale n°16 traversant le camping, en vue de son aliénation à la Société Aquadis Loisirs.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions et avis du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis du commissaire enquêteur et d'autoriser l'aliénation.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-049 : Demande de pose d'un compteur d'eau**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme Foulon ainsi que celui de M. Maneiro demandant l'installation de compteurs d'eau sur leurs terrains situés respectivement aux lieux- dits "les barrières" et "Malèze".

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent la pose des deux compteurs d'eau.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-050 : Ecole: Pérenité de la semaine des 4 jours et demi**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les parents d'élèves doit s'organisée afin de se prononcer sur la pérenité de la semaine des 4 jours et demi.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le choix que feront les parents d'élèves.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de suivre l'avis du Conseil d'Ecole.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-051 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016**

M. le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal:

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2017-052 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016**

M. le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal:

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : Questions Diverses**

Néant.

---

### **INFORMATION : Information**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de l'école sera refaite cet été. Une réunion technique se tiendra le 28 juin 2017.
- Le vernissage de l'exposition de Christian Girard aura lieu le jeudi 29 juin 2017 dans la salle du conseil municipal.
- La randonnée des sangliers aura lieu les 19 et 20 août 2017.
- Invitation de la part de la classe de maternelle à la présentation de danse "petite graine" le mardi 04 juillet 2017 à la salle des fêtes.
- Courrier de remerciements des enfants de l'école qui sont allés en classe de neige.
- Courrier de remerciements de l'association Bouton d'Or pour la subvention de fonctionnement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

---